

Procès-Verbal

Séance du 7 Juin 2023

L'an 2023 et le 7 juin à 18 heures 30 minutes, les membres du SIRIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHAILLER Nathalie Présidente du SIRIS

Présents : Mmes : CHAILLER Nathalie, LAROYE Aurélie, MERCIER Mathilde, PETIT Christine

Excusé(s) : Mmes : DORAT Bernadette, PERON Adeline

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 6
- Présents : 4

Date de la convocation : 31/05/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme MERCIER Mathilde

Objet(s) des délibérations :

- . CREATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE ET SUPPRESSION DU POSTE DE REDACTION PRINCIPAL 1ERE CLASSE - 2023_05,
- . TARIFS DE CANTINE (ANNEE SCOLAIRE 2023/2024) - 2023_06,
- . TARIF DE GARDERIE (ANNEE SCOLAIRE 2023/2024) - 2023_07.

Le compte-rendu de la séance du 03 avril 2023, transmis à l'ensemble des déléguées, est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

CREATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE ET SUPPRESSION DU POSTE DE REDACTION PRINCIPAL 1ERE CLASSE (réf : 2023_05)

Vu le départ de Cécile ALLIMONNIER, rédacteur principal 1ère classe, remplissant les fonctions de secrétaire du SIRIS, effective au plus tard au 30 novembre 2022 comme convenu avec la présidente,

Considérant que le poste a été occupé par Héléna BELNOU, agent contractuel du 01 décembre 2022 au 31 mai 2023,

Vu la candidature de Danielle BRETON, titulaire au poste d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe, la présidente envisage de la recruter après ouverture de ce poste,

Après en avoir délibéré, le bureau du SIRIS, à l'unanimité, décide de :

- CREER un poste d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe, à temps non complet, à hauteur de 8/35ème avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires en cas de besoin du service.

Ce poste sera créé à compter du 15 juin 2023 afin d'assurer, dans la mesure du possible, la transition dans de bonnes conditions.

- SUPPRIMER le poste de Rédacteur Principal 1ère classe à raison de 8/35ème à compter du 15 juin 2023.

A l'unanimité (pour : 4 contre : 0 abstentions : 0)

TARIFS DE CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2023/2024 (réf : 2023 06)

Le décret n° 2006-753 du 29.06.2006 ayant mis fin à l'encadrement des prix des cantines scolaires pour les élèves de l'enseignement du public, le bureau du SIRIS, depuis quelques années, décide d'appliquer une hausse équivalente à l'indice du prix à la consommation sur un an.

Considérant les résultats de l'I.N.S.E.E. de février 2023 selon lesquels l'indice du prix à la consommation, sur un an, augmente de 6.3 % (hors tabac), le bureau du SIRIS décide de ne pas appliquer ce taux et de fixer l'augmentation à 5.5 % ; le prix du ticket de cantine s'élève à 3.90 € pour l'année scolaire 2023/2024.

Les tickets de cantine seront en vente à la mairie d'Autruy-sur-Juine et à celle de Charmont en Beauce à compter du 25 août 2023.

A l'unanimité (pour : 4 contre : 0 abstentions : 0)

TARIF DE GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2023/2024 (réf : 2023 07)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2331-1 et suivants sur les recettes de la section fonctionnement.

Vu le budget du SIRIS,

Vu la délibération n°2022-09 fixant le prix de la séance de garderie matin / soir à 2.20 €,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

- de fixer à 2.40 € le tarif de la séance de garderie le matin pour la rentrée 2023/2024,
- de fixer à 2.40 € le tarif de la séance de garderie le soir (17h15 - 18h30) pour la rentrée 2023/2024.

Les tickets de garderie seront en vente à la mairie d'Autruy-sur-Juine et celle de Charmont-en-Beauce à compter du 25 août 2023.

A l'unanimité (pour : 4 contre : 0 abstentions : 0)

REGLEMENTS DE CANTINE ET GARDERIE :

Cantine : Après relecture du règlement interne, il a été décidé de modifier le prix du ticket de cantine ainsi que l'article 13 comme suit : Des serviettes ou bavoirs en tissu sont demandés pour les enfants de la maternelle, marqués au nom de l'enfant, à raison de 4 serviettes par semaine, et à mettre dans le cartable chaque lundi. Pour les primaires, la société PROVA nous a fait don de serviettes en papier en 2022. En fonction du stock restant, il vous en sera peut-être demandé dans le courant de l'année.

Garderie : Après relecture du règlement interne, il a été décidé de modifier le prix du ticket de garderie et de rajouter l'article suivant :

Article 13 : L'article L511-5 du code de l'éducation, l'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de leur enceinte, à l'exception des circonstances, notamment les usages pédagogiques, et des lieux dans lesquels le règlement intérieur l'autorise expressément. La méconnaissance des règles fixées en application du présent article peut entraîner la confiscation de l'appareil pour un personnel de direction ou de surveillance.

L'article 13 du précédent règlement devient l'article 14.

AFFAIRES DIVERSES :

- Menuiseries de Charmont : La Présidente a présenté 2 devis pour le remplacement de 2 portes de cantine pour Charmont. Le SIRIS est dans l'attente d'un devis de SMD VERANDA,

- Logiciel Berger Levrault : Afin de dématérialiser les factures de Chorus Pro sur le logiciel de comptabilité, il a été demandé un devis à Berger Levrault. Celui s'élève à 393.00 € HT comprenant le connecteur qui s'élève à 108.00 € HT/An et les frais de mise en service sont de 285.00 €. Le conseil syndical accepte ce devis pour un montant de 393.00 € HT,

- Kermesse : Les calculatrices ont été commandées afin d'être remises aux élèves de CM2 lors de la kermesse,
- Jeux d'Autruy : À la suite du contrôle des aires de jeux, il a été mentionné que les dalles ne répondent plus aux normes en vigueur. Une réflexion doit avoir lieu avec les enseignants pour le remplacement des dalles et/ou les jeux.

Séance levée à: 20:15

En mairie, le 19/07/2023

La Présidente
Mme CHAILLER Nathalie

Secrétaire de séance
Mme MERCIER Mathilde